

**Séance du Conseil de Ville du 27.01.2025**  
**Préavis du Conseil communal sur les postulats et motions**  
(art. 39 al. 3 du Règlement du Conseil de Ville)

**Développement du postulat**

**4.04/24**

**« Route du Vorbourg, au secours ! »**

Auteur	Maël Bourquard, PS		
But visé	Examiner la possibilité de mettre la route du Vorbourg, dans sa partie inférieure (Marché-aux-Chevaux jusqu'au giratoire Vieux-Château - rue des Labours) en zone 30, en sens unique, en bordiers autorisés ou en mélangeant ces dernières mesures.		
Préavis du Conseil communal	Accepté	<del>Refusé</del>	
Motifs	<p>Le Conseil communal reconnaît que la situation actuelle à la route du Vorbourg n'est pas idéale et constate malheureusement que trop d'automobilistes, habitants les quartiers Nord, utilisent cet accès en lieu et place de la rue du Vieux-Château.</p> <p>En 2018, le Conseil communal avait proposé d'aménager un verrou à l'extrémité nord de la route du Vorbourg (sens unique sortant sur une distance limitée), au Sud du giratoire de la rue du Vieux-Château. Cette mesure avait pour but de limiter le trafic de transit à la route du Vorbourg et créer un report de trafic sur la rue du Vieux-Château.</p> <p>Au vu des nombreuses oppositions, notamment des quartiers nord de la ville qui étaient sur le point de déposer une pétition, il a été préféré de renoncer à cette mesure et de privilégier le développement d'un projet de modération de la circulation sur l'ensemble de la route du Vorbourg, qui a donné des résultats satisfaisants.</p> <p>Ces mesures devaient être provisoires en attendant l'assainissement de la route du Vorbourg dans son entier, qui ne verra pas le jour à court terme vu l'état des finances communales.</p> <p>Bien que la procédure pour la mise en place de <b>zone 30 km/h</b> ait été simplifiée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, il est bon de rappeler que celle-ci doit encore et toujours faire l'objet d'une publication et d'une décision formelle, ce qui n'exclut donc pas les oppositions à la réalisation d'une telle mesure. Les autres mesures seront également étudiées.</p> <p>Au vu des solutions proposées, <b>le Conseil communal préfère donc privilégier la mise en place d'une zone 30 km/h</b> sous réserve toutefois de son acceptation au niveau formel. Il propose donc d'accepter le postulat mais rappelle que son aboutissement dépendra également des ressources à disposition ainsi que des coûts que cela impliquera.</p> <p>Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal propose d'accepter le postulat.</p>		